

31 ans de pêche dans les 40^e rugissants

Marcel Barbarin, ancien capitaine à la Sapmer, vient de publier un passionnant ouvrage relatant 31 ans de pêche dans les terribles eaux françaises.



André Thomé

Né aux Sables-d'Olonne ? Non, à La Cheune ! Pour qui connaît le port vendéen, la nuance, large comme un chenal, place d'entrée le jeune Marcel du côté des pinasses, de la sardine et du chalut, pas des plages et des haveneaux. S'il existait dans le port vendéen une très ancienne tradition de pêche hauturière (on y armait à la bâtonne), c'est dans l'univers de la côtier que Marcel Barbarin a commencé sa carrière. Né en 1945, il a remonté ses premières captures à bord des *Deux Frères*, la pinasse familiale qui, en pêchant la crevette au chalut, assurait une partie des revenus d'une famille qui, par ailleurs, pratiquait l'œstriculture.

« Je n'étais pas passionné par la côtier », explique cet homme à l'allure aussi modeste que la taille, qui fait absolument l'emphase que lui autoriserait sa carrière exceptionnelle de pêche à la langouste, puis à la ligne. Curieusement, celui qui a passé la plus grande partie de

Il commence comme lieutenant sur le *Sepmer*, sous les ordres du capitaine Berabanton, « un homme sévère mais juste, exigeant, qui m'a beaucoup appris, notamment dans les calculs astronomiques ». Pêcher à une semaine de La Réunion, à une époque où on ne dispose que du compass et du sextant, impose une rigueur de navigation sans faille...

Pour le jeune Vendéen, le métier de la langouste à Saint-Paul et Amsterdam est un choc. « Tout d'abord par la taille du navire, 87 mètres, ça me changeait de la pinasse familiale ! Ensuite, les volumes. Les caiseyeurs de 7,50 mètres que nous mettions à l'eau pouvaient ramener 10 tonnes de langoustes en une journée. Ensuite la beauté de ces lieux, en particulier Saint-Paul. Alors qu'il n'y a pas de rade, pas d'abri, le cratère intérieur donne l'impression d'être idyllique. Ce qu'il n'est pas en réalité, car il n'y a pas assez de fond pour y mouiller et

élargir le nombre d'intervenants et augmenter le quota de 700 à 1 100 tonnes. Résultat : la ressource s'est effondrée et il a fallu cinq ans pour qu'elle se redresse. »

Pêcheur et gendarme

En 1975, si les nouveaux venus sur la pêcherie (Cap et armement des Mascareignes) y restent présents, c'est en obtenant des parts d'affrètement sur un navire qui reste seul autorisé. Ce sera le *Sapmer* jusqu'en 1975 puis, jusqu'en 1981, le *Cap Horn*. Suivra ensuite le premier *Austral*, puis, en 1993, le second du même nom. « Le respect du quota passe par le fait qu'il n'y ait qu'un seul navire. En autoriser deux, c'est encourager la concurrence, donc le dépassement. »

Si la pêche légale a de fait été contrôlée, il n'a pas toujours été facile de lutter contre le braconnage. Marcel Barbarin cite de nombreuses anecdotes,

tion incroyables. Des navires qui ne servaient qu'à la recherche de lieux de pêche dans le monde entier. »

Ceux-ci découvrent les pêcheries de plusieurs espèces (poisson des glaces, *Notothenia rossii*, *Squamifrons*) et mettent en place une logistique impressionnante. « Il y a eu jusqu'à 40 chalutiers simultanément, assistés de cargos et de pétroliers, pêchant jusqu'à 230 000 tonnes en un an. » A partir de 1977, la France, qui prévoit de créer sa ZEE l'année suivante, encourage les armements français à prospecter à leur tour. L'initiative est sans ambages : une partie des bénéfices de la langouste doivent être réaffectés sur des campagnes aux Kerguelen...

Plusieurs navires participent aux premières campagnes exploratoires : en 1979, le *Jutland*, de la SNPL, cherche la reconversion, après avoir été chassé des eaux canadiennes où il traquait la morue ; il est rejoint par le *Sydero*, commun à la Cap, l'Armement des Mascareignes et Nord Pêches, le